

He would accept the Indian representative's suggestion for a working group, if it were able to report to the present session of the Council.

The meeting rose at 6.05 p.m.

## HUNDRED AND FOURTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Monday, 4 August 1947 at 11 a.m.*

*Acting President:* Mr. Jan PAPANEK  
(Czechoslovakia).

### 36. Report of the Committee on Negotiations with Specialized Agencies on negotiations with the Universal Postal Union (documents E/488 and E/498)<sup>1</sup>

Mr. LUNDE (Norway) stated that he had attended the meeting of the Council Committee on Negotiations with Specialized Agencies in Paris and welcomed the fact that the Committee had reached a positive conclusion in its negotiations with the Universal Postal Union. Nonetheless, he felt that the Council should not approve the draft Agreement without substantial discussion, which would provide members with a further opportunity of reviewing the principles on which Agreements with the specialized agencies should be based.

The Norwegian delegation had proposed a resolution (document E/498) recommending approval of the draft Agreement by the General Assembly, but also expressing some concern as to whether the Agreement was wholly in accordance with the interests and obligations of the United Nations.

He cited Articles 57, 58 and 63 of the Charter, which provided that the United Nations should bring specialized agencies into relationship with it by concluding agreements with them and should co-ordinate their activities and policies. The importance of these obligations was clearly expressed by the General Assembly in its resolution 50 (I) concerning the approval of the first Agreements which the Economic and Social Council concluded with specialized agencies. The main object behind the conclusion of such Agreements had to be the co-ordination of the policies of the specialized agencies. Thus, the Agreements should be drawn up in such a way that the rights of the United Nations, as the supreme policy-making authority in the international field, should be clearly recognized.

<sup>1</sup> See Annexes 12 and 12a.

Il acceptera la formation d'un groupe de travail, comme le propose le représentant de l'Inde, s'il est possible à un tel groupe de présenter un rapport au Conseil au cours de la présente session.

La séance est levée à 18 h. 05.

## CENT-QUATRIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le lundi 4 août 1947, à 11 heures.*

*Président par intérim:* M. Jan PAPANEK  
(Tchécoslovaquie).

### 36. Rapport du Comité chargé des négociations avec les institutions spécialisées sur les négociations engagées avec l'Union postale universelle (documents E/488 et E/498)<sup>1</sup>

M. LUNDE (Norvège) déclare qu'il a assisté aux séances tenues à Paris par le Comité du Conseil chargé des négociations avec les institutions spécialisées et qu'il est heureux du succès des négociations du Comité avec l'Union postale universelle. Il estime, néanmoins, qu'avant d'approuver le projet d'accord, le Conseil doit procéder à une discussion approfondie afin de permettre aux membres de réexaminer les principes qui doivent être à la base des accords avec les institutions spécialisées.

La délégation de la Norvège a proposé une résolution (document E/498) recommandant à l'Assemblée générale d'approuver le projet d'accord, mais exprimant aussi certaines inquiétudes sur le point de savoir si l'accord est entièrement conforme aux intérêts et aux obligations de l'Organisation des Nations Unies.

Il cite les Articles 57, 58 et 63 de la Charte, en vertu desquels l'Organisation des Nations Unies doit établir des relations avec les institutions spécialisées, par la conclusion d'accords, et coordonner leurs activités et leurs programmes. La résolution 50(I) de l'Assemblée générale, relative à l'approbation des premiers accords conclus par le Conseil économique et social avec les institutions spécialisées, indique clairement l'importance de ces obligations. Ces accords doivent s'inspirer d'un principe fondamental, qui est de coordonner les programmes des institutions spécialisées. C'est pourquoi ils doivent être rédigés de manière à reconnaître clairement les droits de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'autorité suprême dans le domaine des relations internationales.

<sup>1</sup> Voir les annexes 12 et 12a.

He further stressed that the Agreements with specialized agencies should make it possible for the General Assembly to co-ordinate the budget of the various international organizations, as budgetary control on a really international level was necessary to allow international activities and expenditures to develop in a co-ordinated way, to permit the establishment of the necessary priorities and to make possible the avoidance of unreasonable inflation in the expenditures of the various organizations.

The Agreements thus far concluded with ILO, FAO, UNESCO and ICAO were in accordance with those principles, but the draft Agreement with the Universal Postal Union was a considerably weaker and less comprehensive document. That was partly due to the procedure which had been followed in convening a special meeting of postal experts. It would have been better to base the negotiations from the outset on a draft proposal by the Secretariat. The draft Agreement was even less satisfactory in that no provision regarding membership in the Universal Postal Union was included; the more detailed provision concerning assistance to the Security Council or other organs of the United Nations had been replaced by the rather vague wording in article VI, and the more extensive provisions regarding budgetary arrangements had been omitted.

He deplored the fact that the Universal Postal Congress had been so strongly opposed to an agreement on the same lines as the other Agreements with specialized agencies and hoped that co-operation between the United Nations and the Universal Postal Union would soon prove that a revision of the agreement was desirable and possible for both organizations. He recommended that the Council should approve the draft Agreement but make it clear at the same time that approval was given in view of the very special position of the Universal Postal Union, and should not be regarded as a precedent in further negotiations with other specialized agencies.

In conclusion, Mr. Lunde referred to the Agreements with the World Health Organization, the International Telecommunications Union, the International Bank for Reconstruction and Development, and the International Monetary Fund, which had still to be examined by the Economic and Social Council. The draft Agreement with the World Health Organization, as prepared by the Secretariat, did not differ essentially from the draft Agreement prepared by the World Health Organization, and seemed to be satisfactory. Of the draft Agreements with the International Telecommunications Union — one draft prepared by the Secretariat and another by the United Kingdom delegation

M. Lunde souligne, d'autre part, que les accords avec les institutions spécialisées doivent permettre à l'Assemblée générale de coordonner les budgets des diverses organisations internationales, étant donné qu'un contrôle budgétaire sur un plan vraiment international est nécessaire pour assurer le développement coordonné des activités et des dépenses internationales, et l'établissement des priorités requises, ainsi que pour éviter un accroissement injustifié des dépenses des diverses organisations.

Les accords conclus jusqu'à présent avec l'OIT, l'OAA, l'UNESCO et l'OACI s'inspirent de ces principes, mais le projet d'accord avec l'Union postale universelle est un instrument beaucoup plus faible et moins complet. Ceci est imputable en partie à la convocation d'une réunion spéciale d'experts postaux. Il eût été préférable de fonder les négociations dès le début, sur un projet du Secrétariat. Le projet d'accord est d'autant moins satisfaisant qu'il ne contient aucune disposition relative à l'admission de membres dans l'Union postale universelle, que les dispositions précises, relatives à l'aide à apporter au Conseil de sécurité et aux autres organes de l'Organisation des Nations Unies, ont été remplacées par le texte vague de l'article VI, et que les dispositions détaillées relatives aux arrangements budgétaires n'y figurent pas.

M. Lunde regrette que le Congrès postal universel se soit si fortement opposé à un accord s'inspirant des mêmes principes que les accords conclus précédemment avec des institutions spécialisées, et il espère que la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union postale universelle prouvera bientôt qu'une révision de l'accord est possible et conforme aux intérêts des deux organisations. Il recommande au Conseil d'approuver le projet d'accord, mais de préciser en même temps que cette approbation n'est donnée qu'en raison de la situation très particulière de l'Union postale universelle, et qu'elle ne constituera pas un précédent lors des négociations ultérieures avec d'autres institutions spécialisées.

Pour conclure, M. Lunde mentionne les accords que le Conseil économique et social a encore à examiner, à savoir les accords avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Union internationale des télécommunications, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international. Le projet d'accord avec l'Organisation mondiale de la santé, préparé par le Secrétariat, ne diffère sur aucun point essentiel du projet d'accord préparé par l'Organisation mondiale de la santé, et paraît satisfaisant. Des deux projets d'accord avec l'Union internationale des télécommunications — l'un préparé par le Secrétariat, l'autre par la délégation du Royaume-

— he preferred the first one, which was mainly based on the Agreement with the International Civil Aviation Organization.

Although it was necessary for the Agreements with the International Bank and the International Monetary Fund—two organizations of a very special nature—to differ from Agreements with other specialized agencies, certain governing principles should be maintained. The existing drafts limited co-operation to strictly technical matters and should be substantially modified in order to be compatible with the obligations that the Charter placed on the United Nations as regards co-ordination of the activities and policies of the specialized agencies. The interests of the United Nations had to be safeguarded and no terms ought to be accepted in agreements with specialized agencies which would weaken the established system and lessen the task with which the Economic and Social Council had been entrusted under the terms of the Charter.

In reply to a question by Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) asking whether Franco Spain was excluded from the Universal Postal Union, the PRESIDENT stated that document E/C.1/15 contained a letter from Mr. Le Mouel, Chairman of the Congress of the Universal Postal Union transmitting the text of a resolution adopted by the Congress, showing that Spain had not been invited to the Congress and had had its rights temporarily suspended in the Universal Postal Union, in compliance with the decision of the General Assembly of the United Nations on 12 December 1946.<sup>1</sup> He further stated that it was on that basis that the Committee on Negotiations with Specialized Agencies had discussed the text of the Agreement between the Universal Postal Union and the United Nations.

In answer to a further inquiry by Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) as to what the word "temporarily" meant with respect to suspension of Spain's rights, the PRESIDENT stated that his interpretation was that the Franco regime in Spain was temporary and that the suspension would be lifted when it changed.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) called attention to article IV, paragraph 1 and article VI, paragraph 2, of the draft Agreement. He stated that the first passage was not in conformity with Articles 62 and 63 of the Charter. Although those Articles permitted the Economic and Social Council to make recommendations to the specialized agencies,

<sup>1</sup> See *Resolutions adopted by the General Assembly* during the second part of its first session, resolution 39 (I), page 63.

Uni — M. Lunde préfère le premier, fondé, en grande partie, sur l'accord conclu avec l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Bien que les accords avec la Banque internationale et le Fonds monétaire international, organisations d'un caractère très particulier, doivent nécessairement être différents des accords conclus avec d'autres institutions spécialisées, certains principes directeurs doivent être respectés. Les projets existants limitent la coopération à des questions strictement techniques, et ils doivent être considérablement modifiés afin d'être compatibles avec les obligations imposées par la Charte à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la coordination des activités et des programmes des institutions spécialisées. Les intérêts de l'Organisation des Nations Unies doivent être garantis et on ne peut admettre, dans les accords avec les institutions spécialisées, de dispositions qui soient de nature à affaiblir le système en vigueur et à amoindrir la tâche confiée au Conseil économique et social par la Charte.

Répondant à une question de M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) qui demande si l'Espagne franquiste a été exclue de l'Union postale universelle, le PRÉSIDENT signale que le document E/C1/15 reproduit une lettre de M. Le Mouel, Président du Congrès de l'Union postale universelle, transmettant le texte d'une résolution adoptée par le Congrès et indiquant que l'Espagne n'a pas été invitée au Congrès et que, conformément à la décision prise le 12 décembre 1946 par l'Assemblée générale<sup>1</sup>, ses droits dans l'Union postale universelle ont été temporairement suspendus. Le Président déclare, en outre, que c'est sur cette base que le Comité chargé des négociations avec les institutions spécialisées a discuté le texte de l'accord entre l'Union postale universelle et l'Organisation des Nations Unies.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) ayant demandé ce que signifie le mot "temporairement", appliqué à la suspension des droits de l'Espagne, le PRÉSIDENT répond que, selon lui, ce mot signifie que le régime de Franco en Espagne est temporaire, et qu'il sera mis fin à cette suspension lorsque le régime changera.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) attire l'attention sur le paragraphe 1 de l'article IV, et sur le paragraphe 2 de l'article VI du projet d'accord. Il déclare que le premier de ces textes n'est pas conforme aux dispositions des Articles 62 et 63 de la Charte. Bien que ces articles permettant au Conseil économique et social de faire des recom-

<sup>1</sup> Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la seconde partie de sa première session, résolution 39 (I) page 63.

they did not permit such recommendations to members of those agencies. He saw no use for the second passage since it expressed something that was sufficiently understood already. Neither of the provisions would be found in the existing Agreements with FAO, ITO, UNESCO, or ICAO, and he suggested their elimination from the present draft Agreement.

Mr. LAMARLE (France) shared, in part, the views of the representative of Norway, but expressed some reservations with regard to the Norwegian draft resolution. At the Universal Postal Union Congress in May and June, France had stressed that a world-wide organization as important as the Universal Postal Union could not remain outside the sphere of the United Nations, which had to have the co-operation of all such technical organizations. For nearly two months there had been an expression of divergent views in the Congress as regards the kind of relationship that should be established with the United Nations. The special character of the Universal Postal Union, which had survived 75 years of international crises, and the necessity of permitting it considerable flexibility and adaptability were the reasons for the reticence of some delegates to the Congress, among them delegates from Member States of the United Nations.

Mr. Lamarle commended the President of the Council and the representative of the United States for their part in the negotiations with the Universal Postal Union, and especially for being able to obtain the approval of the Universal Postal Congress by a two-thirds majority. He advocated approval of the draft without reservation, pointing out that it might be possible to make later modifications in the light of experience, but not until the next Universal Postal Congress, which would not meet for five years.

With regard to the statement made by the representative of Norway concerning the necessity of strict budgetary control and strict financial organization with maximum economy, he emphasized that for 75 years, the Universal Postal Union had proved its ability to direct its financial organization with a maximum of economy and most effective results.

Mr. PHILLIPS (United Kingdom) stated that the draft Agreement was the result of a week of solid negotiating with the representatives of

mandations aux institutions spécialisées, ils ne permettent pas de faire des recommandations de ce genre aux membres de ces institutions. M. Morozov ne voit pas l'utilité du deuxième texte car il exprime quelque chose qui est déjà suffisamment clair. Aucune de ces deux dispositions ne figure dans les accords conclus avec l'OAA, l'OIT, l'UNESCO et l'OACI, et il propose de les supprimer dans ce projet d'accord.

M. LAMARLE (France) partage, dans une certaine mesure, l'opinion du représentant de la Norvège, mais il fait certaines réserves concernant le projet de résolution de la Norvège. Lors du Congrès de l'Union postale universelle, qui s'est tenu en mai et juin, la France a affirmé qu'une organisation mondiale aussi importante que l'Union postale universelle ne pouvait rester en dehors de la sphère de l'Organisation des Nations Unies, qui doit pouvoir compter sur la coopération de toutes les organisations à caractère technique analogue. Pendant près de deux mois, des vues divergentes sur la nature des relations à établir avec l'Organisation des Nations Unies ont été exprimées au Congrès. Le caractère particulier de l'Union postale universelle qui, pendant soixante-quinze années, a survécu aux crises internationales, et la nécessité de donner à l'Union une souplesse considérable et de lui permettre de s'adapter, expliquent les réticences de certains délégués au Congrès, et notamment des délégués de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. Lamarle rend hommage au Président du Conseil et au représentant des Etats-Unis pour la part qu'ils ont prise dans les négociations avec l'Union postale universelle et, en particulier, pour l'approbation de l'accord par une majorité des deux tiers du Congrès postal universel, qu'ils ont su obtenir. Il recommande d'approuver sans réserve le projet d'accord et fait remarquer que l'on pourra plus tard, à la lumière de l'expérience, apporter certains changements. Ceci, cependant, ne sera pas possible avant le prochain Congrès postal universel, qui ne se réunira que dans cinq ans.

Quant à la déclaration du représentant de la Norvège sur la nécessité d'un contrôle budgétaire rigoureux, d'une organisation financière stricte et d'une gestion aussi économique que possible, M. Lamarle fait remarquer que l'Union postale universelle a prouvé, au cours de ses soixante-quinze années d'existence, qu'elle est parfaitement capable de gérer ses finances avec le maximum d'économie et en obtenant les meilleurs résultats.

M. PHILLIPS (Royaume-Uni) déclare que le projet d'accord est le résultat d'une semaine de négociations détaillées avec les représentants

the Universal Postal Union, a body with its own Constitution and its own existence. The present Agreement was the best that could be reached, and it would be unwise to give only a reserved approval of the negotiations, especially at a time when negotiations of a delicate nature were being conducted with other specialized agencies. He proposed to accept the first and last paragraphs of the Norwegian draft resolution, leaving out the other paragraphs.

The PRESIDENT pointed out that the Council could either accept or reject the draft Agreement. To amend it would mean rejection and would result in new negotiations with the Universal Postal Union. He explained to the USSR representative that the word "members" had been included in the third line of article IV, paragraph 1, in the interest of the United Nations, in order to afford at least a theoretical chance of calling a special session of the Congress. The Universal Postal Union only held one congress every five years, and a unanimous decision by the members of the Union was necessary to call an extraordinary congress.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) declared that though the considerations submitted by the President were important, the fact that the organization met only once every five years was not a sufficient reason to deviate from the principles laid down in the Charter of the United Nations. If the Agreement were accepted, he would reserve his position as far as articles IV and VI were concerned and maintain the right to raise these points later.

Mr. KOTSCHNIG (United States of America) thought that the Agreement was the best that could actually be achieved and that it might be possible to revise it, after five years of experience, along the lines that had just been stressed by some members of the Council. He seconded the proposal of the representative of the United Kingdom to adopt the first and last paragraphs of the Norwegian draft resolution, but suggested deleting the words "with the above-mentioned reservations" in the last paragraph.

Mr. PÉREZ CISNEROS (Cuba) stated that though it was desirable to obtain the collaboration of all existing inter-governmental organizations, it would be regrettable if, in pursuing that purpose, agreements with inter-governmental agencies were concluded which varied in their text and their spirit from those already entered into. Therefore, it was difficult to recommend the approval of the draft without reservation.

de l'Union postale universelle, organisme qui a sa propre constitution et sa propre existence. Ce projet est le meilleur texte sur lequel on ait pu se mettre d'accord et il ne serait pas indiqué de ne donner qu'une approbation sous réserve aux négociations, surtout à un moment où des négociations très délicates se poursuivent avec d'autres institutions spécialisées. Il propose d'accepter le premier et le dernier paragraphes du projet de résolution de la Norvège et de supprimer les autres paragraphes.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que le Conseil peut accepter ou rejeter le projet d'accord. Amender ce projet, c'est le rejeter et il faudra alors entamer de nouvelles négociations avec l'Union postale universelle. Il explique au représentant de l'URSS que le mot "membres" a été ajouté à la troisième ligne du paragraphe 1 de l'article IV dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies, afin de ménager une possibilité, ne serait-elle que théorique, de réunir un Congrès extraordinaire. L'Union postale universelle ne se réunit en congrès que tous les cinq ans et il faut une décision unanime de ses membres pour convoquer un congrès extraordinaire.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) reconnaît le bien-fondé des observations présentées par le Président mais, selon lui, le fait que l'Organisation ne se réunit que tous les cinq ans ne justifie pas l'abandon des principes de la Charte des Nations Unies. Si l'on approuve l'accord, il réserve sa position en ce qui concerne les articles IV et VI et il se réserve le droit de revenir sur ces points.

M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) estime que cet accord représente ce que l'on peut faire de mieux actuellement; il sera peut-être possible de le reviser après une expérience de cinq années, en s'inspirant des principes que viennent de souligner certains membres du Conseil. Il appuie la proposition du représentant du Royaume-Uni tendant à adopter le premier et le dernier paragraphe du projet de résolution de la Norvège, mais il propose de supprimer, dans le dernier paragraphe, le membre de phrase "avec les réserves qui précédent".

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba) déclare qu'il est évidemment désirable de s'assurer la collaboration de toutes les organisations intergouvernementales existantes, mais qu'il serait regrettable, en poursuivant cet objectif, de conclure avec des institutions intergouvernementales des accords qui, tant dans leur texte que dans leur esprit, différeraient des accords déjà conclus. Il est par conséquent difficile de recommander l'approbation sans réserve du projet d'accord.

Mr. DAVIDSON (Canada) suggested voting on each paragraph of the Norwegian text separately.

Mr. LUNDE (Norway) stated that the discussion had shown clearly that although the Agreement was probably the best that could be reached at the present time, it was not entirely satisfactory. He was, therefore, opposed to accepting the Agreement without qualification. He was prepared to delete the last words of the last paragraph of the Norwegian proposal, but considered the third paragraph an essential part of that resolution.

Mr. LAMARLE (France) disagreed with the remarks of the representative of Cuba. He did not consider uniformity in the relations with specialized agencies to be an ideal. It would have too many repercussions on their activities and their relationships with other organizations. He pointed out that reservations expressed by the Council might be construed by the Universal Postal Union as a rejection of the Agreement, in which case the negotiations had to start all over again.

He concluded by stating that the French delegation fully reserved its position on the Agreements with the International Bank and the International Monetary Fund; it would submit its views at a later stage when the Agreements with those agencies were under discussion.

The PRESIDENT put the resolution proposed by the delegate of Norway to the vote, after recalling the proposed amendment of the United Kingdom delegation that the second, third, fourth and fifth paragraphs should be deleted, and the proposal of the representative of Canada that the draft resolution should be considered paragraph by paragraph.

**Decision:** *The first paragraph was adopted without objection.*

The second paragraph was put to a vote after the representative of the United Kingdom had again proposed that it should be deleted.

#### Decisions:

1. *The second paragraph was adopted by six votes to five, with six abstentions and one absence.*

2. *The third paragraph was adopted by eight votes to six, with three abstentions and one absence.*

3. *The fourth paragraph was rejected by ten votes to seven, with one absence.*

4. *The fifth paragraph was adopted by eight votes to two, with seven abstentions and one absence.*

M. DAVIDSON (Canada) propose que le texte norvégien soit mis aux voix paragraphe par paragraphe.

M. LUNDE (Norvège) déclare que la discussion a fait ressortir clairement que l'accord, qui est probablement le meilleur que l'on puisse conclure actuellement, n'est pas entièrement satisfaisant. Il s'oppose, par conséquent, à une acceptation sans réserve de l'accord. Il est disposé à supprimer les derniers mots du dernier paragraphe de la proposition norvégienne mais il estime que le troisième paragraphe constitue une partie essentielle de cette résolution.

M. LAMARLE (France) n'est pas d'accord avec les observations du représentant de Cuba. Selon lui, l'uniformité dans les relations avec les institutions spécialisées n'est pas un idéal à poursuivre. Cette uniformité aurait trop de répercussions sur l'activité de ces institutions et sur leurs rapports avec d'autres organisations. Il signale que l'Union postale universelle pourrait considérer les réserves exprimées par le Conseil comme un rejet de l'accord et, dans ce cas, il faudrait reprendre entièrement les négociations.

Pour terminer, il annonce que la délégation française réserve entièrement sa position concernant les accords avec la Banque internationale et avec le Fonds monétaire international; elle exposera son point de vue à une date ultérieure, lorsqu'on discutera les accords avec ces institutions.

Le PRÉSIDENT met aux voix la résolution proposée par la délégation de la Norvège, après avoir rappelé l'amendement proposé par la délégation du Royaume-Uni, tendant à supprimer les deuxième, troisième, quatrième et cinquième paragraphes et la proposition du représentant du Canada d'examiner le projet de résolution paragraphe par paragraphe.

**Décision:** *Le premier paragraphe est adopté sans objection.*

Le deuxième paragraphe est mis aux voix après que le représentant du Royaume-Uni ait de nouveau proposé de le supprimer.

#### Décisions:

1. *Le deuxième paragraphe est adopté par six voix contre cinq, avec six abstentions; il y a un absent.*

2. *Le troisième paragraphe est adopté par huit voix contre six, avec trois abstentions; il y a un absent.*

3. *Le quatrième paragraphe est rejeté par dix voix contre sept; il y a un absent.*

4. *Le cinquième paragraphe est adopté par huit voix contre deux, avec sept abstentions; il y a un absent.*

The sixth and last paragraph was put to a vote after the PRESIDENT had stated that the representative of Norway had agreed to delete the last four words "with the above-mentioned reservations".

In answer to a suggestion by Mr. SEN (India) that the word "tentatively" should be inserted before "approved", the PRESIDENT explained that the Council would either have to approve the draft Agreement as a whole or reject it entirely.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) asked that it should be recorded that the USSR representative, in accordance with the remarks which he had made particularly concerning articles IV and VI of the Agreement, would abstain from voting on the last paragraph.

**Decision:** *The sixth and last paragraph was adopted by sixteen votes, with one abstention and one absence.*

The whole draft resolution proposed by the representative of Norway, in the form as adopted paragraph by paragraph, was put to a vote.

**Decision:** *The Norwegian draft resolution, as amended, was adopted by sixteen votes, with one abstention and one absence.*

### **37. Continuation of the discussion on the proposed economic commission for Latin America (documents E/468 and E/468/Add. 1)<sup>1</sup>**

Mr. LAVALLE (Peru) pointed out that the economic situation in almost all the Republics of Latin America was precarious as a consequence of the Second World War and urged that everything should be done to alleviate the situation, as was suggested in the Chilean proposal for the creation of an economic commission for Latin America. He recommended, however, that the Council, without taking any decision on the proposal, should adopt a resolution enabling the problem to be put on the agenda of the General Assembly, so that it might be fully discussed by all countries.

Mr. PHILLIPS (United Kingdom) expressed sympathy with the view previously expressed by the representative of Chile, which showed that the countries of Latin America had particular need for economic assistance. However, he pointed out that in the debate, several delegations had not been in favour of making a decision at that time. Accordingly, he did not feel that a case had been established for taking immediate action.

<sup>1</sup> See Annexes 11 and 11a.

Le PRÉSIDENT met aux voix le sixième et dernier paragraphe après avoir annoncé que le représentant de la Norvège a supprimé le membre de phrase "avec les réserves qui précédent".

Répondant à M. SEN (Inde), qui avait proposé d'insérer le mot "provisoirement" après le mot "approuvé", le PRÉSIDENT explique que le Conseil doit approuver le projet d'accord dans son ensemble ou le rejeter dans son ensemble.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que l'on inscrive au procès-verbal que le représentant de l'URSS, donnant suite aux observations qu'il a faites, en particulier en ce qui concerne les articles IV et VI de l'accord, s'abstiendra de voter sur le dernier paragraphe.

**Décision:** *Le sixième et dernier paragraphe est adopté par seize voix, avec une abstention; il y a un absent.*

L'ensemble du projet de résolution proposé par le représentant de la Norvège est mis aux voix sous la forme adoptée, paragraphe par paragraphe.

**Décision:** *Le projet de résolution de la Norvège est adopté sous sa forme amendée par seize voix, avec une abstention; il y a un absent.*

### **37. Suite de la discussion sur la création d'une commission économique pour l'Amérique latine (documents E/468 et E/468/Add. 1)<sup>1</sup>**

M. LAVALLE (Pérou) signale qu'à la suite de la deuxième guerre mondiale, la situation économique de presque toutes les républiques d'Amérique latine est précaire, et il insiste pour que tout soit mis en œuvre pour l'améliorer, comme il est suggéré dans la proposition chilienne tendant à créer une commission économique pour l'Amérique latine. Il recommande toutefois au Conseil d'adopter, sans prendre de décision sur la proposition, une résolution tendant à inscrire ce problème à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, afin de permettre à tous les pays de le discuter à fond.

M. PHILLIPS (Royaume-Uni) partage les vues exprimées antérieurement par le représentant du Chili, selon lesquelles les pays d'Amérique latine ont particulièrement besoin d'assistance économique. Il fait remarquer cependant qu'au cours des débats, plusieurs délégations ont préféré ne pas prendre de décision pour le moment. Aussi estime-t-il que l'on n'a pas établi la nécessité de prendre une décision immédiate.

<sup>1</sup> Voir les annexes 11 et 11a.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) stated that the debate had established one undeniable fact, that the development of the economic system of Latin American had been seriously delayed and disorganized by the last war, and that the present economic situation presented a grave danger to the survival of democratic regimes. Democracy could not be upheld by pious declarations. He asked that a commission for Latin America should be established in conformity with the policy initiated in February 1947 with the creation of the Economic Commission for Europe and the Economic Commission for Asia and the Far East.

There were three objections to that policy. The first was that action should not be started on a regional basis, but that the work of the Council should remain on a world-wide basis, to which his reply was that the commission for Latin America deserved the same attention as the two commissions already established.

The second objection was that there was no proof that the Latin American countries wanted their problem studied by the proposed commission. To that he answered that his proposal had been known to all Governments for the past three weeks and had been the subject of discussion ever since the second session of the Council. It was only just that the Latin American countries should ask the Council to study and try to resolve their economic problems.

A third objection, raised by the representative of Canada, dealt with possible interference in the work of the Inter-American Economic and Social Council of the Pan-American Union. Mr. Santa Cruz expressed appreciation at the interest of Canada in the Pan-American Union and hoped that Canada would decide to become a member of it. He explained that the scope of the work of the proposed economic commission for Latin America would be much larger than that of the Pan-American Union and that under the United Nations it could be co-ordinated with the work of the Economic Commission for Europe and the Economic Commission for Asia and the Far East. The principal consideration was that the economic crisis in Latin America was steadily growing worse and that the Economic and Social Council of the Pan-American Union did not have the technical or economic means to exert a decisive influence to improve it. Although those means could be given to the Inter-American Economic and Social Council, they did not need to be so given, since the United Nations was already in their possession. Such a duplication of functions would serve no useful purpose.

M. SANTA CRUZ (Chili) déclare que les débats ont indéniablement prouvé que le développement de l'économie en Amérique latine a été gravement retardé et désorganisé par la dernière guerre et que la situation économique actuelle présente un grave danger pour l'existence du régime démocratique. On ne sauvegarde pas la démocratie par de bonnes paroles. Il demande la création d'une commission pour l'Amérique latine, conformément à la politique instaurée en février 1947 par la création de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

Cette politique soulève trois objections. La première est que les mesures à prendre ne doivent pas avoir un caractère régional, mais que l'activité du Conseil doit continuer à s'exercer à l'échelle mondiale. Sa réponse à cette objection est que la commission pour l'Amérique latine mérite qu'on lui accorde autant d'intérêt que les deux commissions déjà créées.

La deuxième objection est qu'il n'existe aucune preuve que les pays d'Amérique latine désirent que leurs problèmes soient étudiés par la commission envisagée. Il répond à cela que tous les Gouvernements connaissent sa proposition depuis trois semaines et qu'on n'a cessé de la discuter depuis la deuxième session du Conseil. Il n'est que juste que les pays d'Amérique latine demandent au Conseil d'étudier et d'essayer de résoudre leurs problèmes économiques.

Une troisième objection soulevée par le représentant du Canada a trait à la possibilité d'une immixtion dans le travail du Conseil économique et social interaméricain de l'Union panaméricaine. M. Santa Cruz remercie le représentant du Canada pour l'intérêt qu'il porte à l'Union panaméricaine et il espère que le Canada décidera d'en devenir membre. Il explique que les travaux de la commission économique envisagée pour l'Amérique latine auraient une portée plus vaste que ceux de l'Union panaméricaine, et que, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, ce travail pourrait être coordonné avec celui de la Commission économique pour l'Europe et celui de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Il faut tenir compte surtout du fait que la crise économique en Amérique latine s'aggrave constamment et que le Conseil économique et social de l'Union panaméricaine ne dispose pas de moyens techniques ou économiques susceptibles d'améliorer la situation de façon définitive. Bien qu'il soit possible de mettre ces moyens à la disposition du Conseil économique et social interaméricain, il n'est pas nécessaire de le faire puisque l'Organisation des Nations Unies les possède déjà. Il ne servirait à rien de créer des fonctions faisant double emploi.

To approve the Chilean proposal would add to the prestige of the United Nations; to reject it would entail responsibility for failing to help solve one of the most dangerous and urgent situations with which the present world was faced.

In conclusion, Mr. Santa Cruz thanked the representative of Peru for his remarks regarding the Chilean proposal and mentioned that the twenty-one Latin American countries would have an opportunity to express their points of view at the next session of the General Assembly.

The meeting rose at 1.55 p.m.

## HUNDRED AND FIFTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Tuesday, 5 August 1947, at 11 a.m.*

*Acting President:* Mr. Jan PAPANEK  
(Czechoslovakia).

### 38. Continuation of the discussion on the proposed economic commission for Latin America

Mr. PERRY (New Zealand) considered that the Chilean proposal was a proper and important concern of the Council and recalled that the representatives of New Zealand had stressed the importance of giving attention to the less developed areas at the fourth and fifth sessions of the Council. He believed, however, that the proposal involved basic issues of direct concern to the Economic and Employment Commission and its Sub-Commission on Economic Development. The question was also of concern to the specialized agencies since the regional approach on the part of United Nations involved the co-ordination of the United Nations and the specialized agencies; it also affected the inter-American organizations. While clarification was primarily a matter for the Latin American countries, he agreed with the representatives of the United States and Canada that definite action might be postponed until after full discussion of all the issues had taken place at Bogota. He felt that the key question was whether regional organization should be accepted as the long-range basis of the United Nations; that question should be resolved prior to decision regarding the establishment of the proposed commission. The two existent regional organizations had arisen as a result of the war and were, he thought, therefore not comparable in this sense.

L'approbation de la proposition chilienne ajouterait au prestige des Nations Unies; son rejet entraînerait la responsabilité de n'avoir pas contribué à la solution d'une des situations les plus dangereuses et les plus graves auxquelles le monde actuel ait à faire face.

Pour terminer, M. Santa Cruz remercie le représentant du Pérou pour ses remarques sur la proposition chilienne et rappelle que les vingt et une nations d'Amérique latine auront l'occasion d'exprimer leur point de vue à la prochaine session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h. 55.

## CENT-CINQUIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le mardi 5 août 1947, à 11 heures.*

*Président par intérim:* M. Jan PAPANEK  
(Tchécoslovaquie).

### 38. Suite de la discussion sur la création d'une commission économique pour l'Amérique latine

M. PERRY (Nouvelle-Zélande) estime que la proposition chilienne présente pour le Conseil un intérêt considérable et justifié et il rappelle que le représentant de la Nouvelle-Zélande a insisté, au cours des quatrième et cinquième sessions, sur l'importance qu'il y a à accorder une attention particulière aux pays moins développés. Il croit cependant que la proposition pose des problèmes de fond qui intéressent directement la Commission des questions économiques et de l'emploi et la Sous-Commission du développement économique. La question intéresse également les institutions spécialisées, car l'Organisation des Nations Unies envisage le problème sous l'angle régional, ce qui pose la question de la coordination des activités de l'Organisation et de celles des institutions spécialisées; de même, la question intéresse les organisations interaméricaines. Il admet, avec les représentants des Etats-Unis et du Canada que, étant donné que c'est aux pays de l'Amérique latine qu'il incombe surtout de trouver une solution au problème, on pourrait attendre, pour prendre une décision définitive, que toutes les questions aient été discutées sous tous leurs aspects à Bogota. Il estime que la question fondamentale est celle de savoir s'il convient d'adopter le système d'organisation régionale comme base durable pour l'Organisation des Nations Unies; il convient de trancher la question avant de prendre une décision concernant la création de la commission proposée. Les deux organisations régionales existantes sont nées des suites de la guerre et ne peuvent donc pas, d'après lui, servir ici de point de comparaison.